
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 6 septembre 2011

A 9 h 00– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 6 septembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique (Pouvoir à M. MAHE)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine (Pouvoir à M. GUERIN)
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 6 septembre 2011

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

III. QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

2. Etudes « laminaires » : subvention de l'IAV

Par délibération du 23 Février 2011, le Conseil d'Administration a approuvé le projet d'étude d'un coût total de 66 842 €, porté par l'association Loire/Vilaine, de suivi des laminaires et de leur faune comme bio-indicateur de l'état de santé des masses d'eau côtières et des fonds marins dans le secteur de Loire-Vilaine.

Il a décidé la prise en charge par le budget de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine du coût de 6 312,87 €, qui correspond au prorata du suivi total pour le point de l'estuaire de la Vilaine.

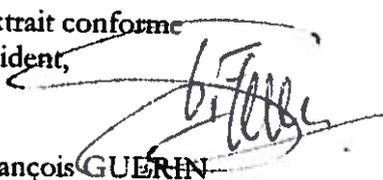
Il est proposé par le Conseil d'Administration de préciser que cette participation financière de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine se fera sous la forme d'une subvention arrondie à 6 313 €.

Le Conseil d'Administration demande néanmoins à ce que les conclusions de cette étude soient réalisées par les scientifiques impliqués et non par les acteurs associatifs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **confirme la participation financière de l'IAV sous forme d'une subvention de 6 313 € au profit de l'association Loire-Vilaine ;**
- **charge le Président de signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme
Le Président,



Jean-François GUÉRIN